

Question présentée par la députée :
M^{me} Xhevrie Osmani

Date de dépôt : 11 novembre 2021

Question écrite urgente

Quid du renouvellement du mandat contre le péril animalier pour l'Aéroport de Genève ?

La prévention des collisions entre avions et oiseaux est capitale dans tout aéroport pour éviter des incidents coûteux. Si ce service a toujours su être accompli par une entreprise active depuis plus de vingt ans (BTEE SA), l'appel d'offres lancé en 2019 (couvrant le mandat jusqu'à 2024) a été condamné par la justice suite au recours déposé par la société Ecoservices. Cet appel d'offres a été reconnu par deux juridictions comme trop « restrictif », réservant ainsi le marché à la société en place¹. En effet, le Tribunal fédéral a récemment rejeté le recours de Cointrin et obligé l'AIG à terminer le mandat de BTEE et à faire un nouvel appel d'offres. Cette situation est également instable et insoutenable eu égard aux travailleurs et travailleurs œuvrant actuellement pour BTEE SA.

Pour rappel, les appels d'offres de l'aéroport ont été plus d'une fois critiqués dans ce domaine. Nous savons les pouvoirs publics soucieux du respect des lois qui régissent notre canton et, dans le cadre de la haute surveillance du Conseil d'Etat sur l'AIG, je lui adresse les présentes questions :

- *L'AIG prévoit-il un nouvel appel d'offres ?*
- *Ayant appris que de nombreux aéroports internalisent le service du péril animalier au vu de la spécificité qu'il requiert (seuls deux postulants lors du dernier appel d'offres), l'AIG a-t-il envisagé d'internaliser cette tâche ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

¹ Voir article de la Tribune de Genève : <https://www.tdg.ch/troisieme-revers-judiciaire-pour-laeroport-967999906988>